



Bruxelles, le 28 août 2023

Des collations saines et zéro-déchet

A partir de cette rentrée 2023, les collations et boissons emballées dans des conditionnements à usage unique sont strictement interdites dans les cartables des écoliers de la Ville de Bruxelles !

« Dans un souci de santé et de développement durable, nous avons analysé la manière dont nous pourrions faire adopter à nos élèves et leurs famille des habitudes plus saines et plus durables » explique **Faouzia Hariche**, échevine de l’Instruction publique.

Les collations restent une problématique récurrente. Le 10h, objet de marketing intensif, est en général trop sucré et/ou salé et ne répond pas aux besoins des enfants. Au contraire, ces collations sont entre autres choses responsables de l’augmentation de la surcharge pondérale et sont corrélées au développement de caries et de diabète de type 2. Ces produits ultra-transformés impactent négativement la santé en détruisant le microbiote intestinal des enfants et augmente le risque de cancers. Ils ont également des conséquences désastreuses sur les facultés d’attention des élèves.

Déjà en 2004, l’Instruction publique avait **supprimé les distributeurs automatiques** de boissons et collations de toutes ses écoles – tout niveau d’enseignement confondu.

Le département avait embrayé ensuite avec la **distribution de soupe gratuite à 10h** en période hivernale. Ce dispositif sera désormais élargi à toute l’année scolaire dès octobre 2023. Outre l’objectif de lutte contre l’obésité, il permet aussi de diminuer les frais scolaires.

Pour les parents souhaitant malgré tout mettre une collation dans le cartable de leur enfant, la réflexion s’est portée sur l’interdiction dès septembre 2023 des **collations et boissons emballées dans des conditionnements à usage unique**. Les élèves sont donc invités à venir à l’école avec des collations qui correspondent à leurs besoins nutritionnels (collations saines : fruits frais, fruits secs, etc.) dans une boîte à collation. Ceci permet d’une part d’encourager une alimentation saine et d’autre part, de limiter les déchets.

Enfin, dans la même optique, **l’eau devient une boisson de prédilection**. Depuis l’an dernier, tous les élèves ont reçu une gourde de la Ville de Bruxelles, et tous les élèves de 1ere année en recevront désormais une. Les boissons sous forme de canette, bouteille en plastique, berlingot sont donc également interdites.

Cette mesure concerne les plus de 11.500 élèves de l’enseignement maternel et primaire de la Ville de Bruxelles !

Contact :

Thaïs De Bontridder, attachée de presse de Faouzia Hariche, Échevine de l’Instruction publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines • 0492/18.10.07 • thais.debontridder@brucity.be